

Compte-rendu des thèmes traités dans le chapitre :	Réservé à l'administration
<p>Monsieur le Principal ouvre la séance à 11h35. Il constate que le quorum est réuni contrairement à la séance du jeudi 04 décembre 2014. Il fait un rappel de l'article 17 du décret du 30/08/1985. 11h41 arrivée de Monsieur le Maire 11h43 départ de M. Savoie, Conseiller Général.</p> <p><u>I. Conseil d'administration</u></p> <p>I.1. <u>Adoption du PV de la séance du 17/11/2014 :</u> Une précision est émise par Monsieur le Principal concernant la modification du règlement intérieur : « ...<i>les parents devant organiser le retour à la maison de leur enfant</i> » ne signifie pas que les élèves seront laissés seuls à la fin de l'heure de retenue mais bien que l'établissement aura été informé de leur prise en charge de retour. Vote (14 votants) Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14</p> <p><u>II. Gestion financière</u></p> <p>II.1. <u>Décision budgétaire modificative n° 9 pour information :</u> Monsieur le Gestionnaire présente et explique la décision budgétaire modificative. 11h50 départ de Mme Mazet, CPE. 11h42 arrivée de Messieurs Abounassar et Vandendorpe, représentants de personnels enseignants.</p> <p>II.2. <u>Règlement du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) pour information :</u> Monsieur le Gestionnaire explique le règlement du Service de Restauration et d'Hébergement.</p> <p>II.3. <u>Projet de budget année civile 2015</u> Monsieur le Gestionnaire informe les membres du Conseil d'Administration que le budget doit être le plus sincère possible. Il faut donc désormais faire une prévision des subventions reçues. Monsieur le Gestionnaire présente le projet de budget. Un représentant des enseignants s'interroge sur la suppression de la subvention de l'établissement à l'Association Sportive et demande si les enseignants de l'association sportive EN ont été informés. Monsieur le Principal répond par l'affirmative.</p> <p>Mme l'Agent Comptable aimerait qu'un listing des contrats et conventions soit dressé afin d'éviter de convoquer le conseil d'administration pour la signature d'une convention ayant une incidence financière.</p> <p>Vote (15 votants) : Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 15</p> <p>ACTE 33</p>	

II.4 Contrats et conventions :

Convention d'hébergement avec le lycée Rabelais de Chinon : accueil des élèves de 4^{ème} le lundi 8 décembre 2014

Vote (15 votants) : Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 15

II.5 Adhésion au marché alimentaire du Conseil Général

Monsieur le Gestionnaire précise que le Conseil Général a mis en place un groupement d'achat des denrées alimentaires auquel 22 établissements adhèrent déjà. Les prix des denrées sont ainsi plus compétitifs.

Une représentante des parents d'élèves demande s'il y a une obligation d'acheter par le groupement en cas d'adhésion.

Monsieur le Gestionnaire répond par l'affirmative.

Vote (15 votants) : Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 15

ACTE 34

XI. Questions diverses :

XI.1 Quel est le nombre de jours de fonctionnement au vu des réserves actuelles ?

En-dessous de combien de jours la situation de l'établissement est-elle critique ?

Mme l'Agent Comptable précise que le fonds de roulement est composé du patrimoine, des dettes, des créances et de la trésorerie. Il ne faut pas descendre en dessous de 30 jours de fonds de roulement pour que le budget soit sain. Toutefois, selon les périodes de l'année, le nombre de jours peut varier.

XI.2 Où s'arrêtent le périmètre de surveillance et la responsabilité du collège suite aux agressions de collégiens il y a plusieurs jours ?

Monsieur le Principal explique qu'un individu a menacé des élèves près de l'église. Les élèves ont prévenu l'établissement qui a alerté la gendarmerie.

Monsieur le Principal précise que les abords de l'établissement se définissent, d'un point de vue juridique comme « *ce que l'on peut embrasser du regard de l'intérieur de l'établissement* ». Ce qui se passe en dehors de l'établissement relève de l'autorité du Maire.

De plus, selon l'article 40 du Code de la Fonction Publique, un fonctionnaire est tenu d'informer l'autorité compétente en cas de fait répréhensible dont il aurait connaissance.

Monsieur le Maire déplore et trouve dramatique que des enfants aient pu être menacés par une personne mal intentionnée et armée. L'individu a été interpellé par les gendarmes mais a été remis en liberté sur ordre de la justice. Toutefois, le dénouement a été heureux. Il ajoute qu'un autre incident de ce genre a eu lieu récemment à Sainte Maure de Touraine et que là aussi la personne mise en cause a été interpellée.

XI.3 Seroit-il possible de faire en sorte que les conseils d'administration commencent à 18h afin que les parents d'élèves puissent y assister sans impacter leur travail ?

Monsieur le Principal fait observer qu'il a déjà répondu plusieurs fois à cette question et demande de se référer au compte-rendu du dernier Conseil d'Administration.

Un représentant des parents pense que la situation est bloquée avec certains représentants de parents et souhaite qu'une solution soit trouvée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 12h45.

